

Alerte Sécheresse : Niveau « Alerte renforcée »

Le secteur de la vallée de l'Hérault est passé au niveau d'« Alerte renforcée » (niveau orange) :

Interdictions :

- d'arroser son jardin,
- de remplir sa piscine,
- de laver son véhicule à domicile ou sa terrasse.

D'autres mesures restrictives concernent les espaces publics et les activités économiques. Interdictions :

D'arroser des espaces sportifs, des pelouses et des espaces verts privés et publics, du lavage des voiries, du fonctionnement des douches de plage, du remplissage ou du maintien du niveau des étangs et des plans d'eau à usage personnel, de la vidange des plans d'eau dans les cours d'eau. L'arrosage des jardins potagers et des golfs est interdit entre 8h et 20h, et réduit aux greens et départs en dehors de ces horaires pour les golfs. L'irrigation agricole est interdite entre 11h et 20h, sauf pour les modes d'irrigation économes en eau ou pour les productions spécialisées très dépendantes en eau et fragiles.

Retrouvez le détail des mesures sur l'arrêté préfectoral en date du 28 juillet 2022.

